BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 754

54 – MEURTHE-ET-MOSELLE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY

Ventes et cessions

813 914 850 RCS Nancy.
TALES.
Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 41, Rue de la Fallée, 54270 Essey-lès-Nancy.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte SSP signé électroniquement en date du 04/11/2022 il a été formé entre les sociétés PBT SARL au capital de 5 000 € Zone Industrielle de Heillecourt 8, allée des Sorbiers 54180 Heillecourt 814 342 671 R.C.S. Nancy ET TALES SARL au capital de 1 000 € 41, rue de la Fallée 54270 Essey les Nancy 813 914 850 R.C.S. Nancy un projet de fusion par voie d'absorption de la société TALES, société absorbée par la société PBT, société absorbante. La société TALES apporte à titre de fusion à la société PBT tous ses éléments actifs et passifs, droits, valeurs et obligations, sans exception ni réserve y compris les éléments actifs et passifs résultant des opérations faites depuis le 31 décembre 2021, le patrimoine de la société absorbée devant être dévolu dans l'état ou il se trouvera à la date de la réalisation de la fusion. Actif apporté par la société absorbée : 29 364 € Passif pris en charge : 23 576 € ACTIF NET APPORTE : 5 788 € Rapport d'échange : La société absorbante, PBT, émettra 430 parts sociales en échange des 100 parts sociales de la société absorbée, TALES. La société absorbante augmentera donc son capital social d'une somme de 4 300 €. Prime de fusion : 1 487 € Afin de ne pas détenir ses propres titres, la société PBT, société absorbante, procèdera à une réduction de capital. La société PBT, société absorbante, sera propriétaire et aura la jouissance des biens et droits apportés par la société absorbée à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. Les apports objet du projet de fusion rétroagiront fiscalement au 1er janvier 2022. Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nancy le 09 novembre 2022 tant pour la société TALES, société absorbée que pour la société PBT, société absorbante. Pour Avis.